

Département de l'Essonne

 Arrondissement de
 Palaiseau

 Canton d'ARPAJON

 Commune de

BRUYERES LE CHATEL

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept le vingt-sept septembre à 20 h 00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 septembre 2017, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thierry ROUYER, Maire.

Etaient présents : Christophe ADEL-PATIENT, François ALLERMOZ, Isabelle BARAVIAN, Martial BERTHENET, Jean-Louis CLOU, Willy DESHAYES, Laurent FOURMOND, Sophie HUBERT-TIPHANGNE, Jeannine GATIN, Arnaud GIRARD, Huguette GIRARD, Laurence LE BIDRE, Fabrice MARION, Arnaud MONTESINO, Annie-France NORMAND, Joël PEROT, Valérie PIQUE, Didier PREHU, Annie RANNOU, Thierry ROUYER. Formant la majorité des membres en exercice.

Absente représentée : Virginie MARTINS-MELO par M.MARION.

Absents excusés : Amélia PEREIRA, Christophe PINET.

Mme BARAVIAN accepte les fonctions de secrétaire de séance.

INFORMATIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES DÉCISIONS

Décisions prises par le maire en vertu de la délibération n° DCM2014/12 du 03/04/2014, portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du CGCT :

Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions :

- Décision n°D2017/25 du 29/06/2017 : Droit de préemption à l'encontre des parcelles A506, A508, A525, A527, A706, A708 et A510 (lots 3 et 4) classées en Espaces Naturels Sensibles, au prix de 119 700€.
- Décision n°D2017/26 du 29/06/2017 : Droit de préemption à l'encontre des parcelles A506, A508, A525, A527, A706, A708 et A510 (lot 1) classées en Espaces Naturels Sensibles, au prix de 107 100€.
- Décision n°D2017/27 du 29/06/2017 : Droit de préemption à l'encontre des parcelles A506, A508, A525, A527, A706, A708 et A510 (lot 2) classées en Espaces Naturels Sensibles, au prix de 150 300€.
- Décision n°D2017/28 du 03/07/2017 : Contrat relatif au balayage mensuel des voies communales avec la société SENET, pour un montant annuel de 6 360 € HT
- Décision n°D2017/29 du 03/07/2017 : Avenant au marché pôle éducatif concernant la mise en place de pompe de relevage des eaux souterraines + acheminement jusqu'en limite de parcelle, portant ainsi le montant du marché relatif au Lot 12 Chauffage Ventilation Rafraichissement / Plomberie Sanitaire à 1 369 666 € HT.
- Décision n°D2017/30 du 04/07/2017 : Avenant au marché pôle éducatif concernant la prolongation de chantier et la garantie des dommages en cours de travaux, pour un montant de 541.82 € HT.
- Décision n°D2017/31 du 21/07/2017 : Marché public de travaux relatif aux travaux d'entretien et de création de la voirie communale, avec l'entreprise COLAS, pour un montant maximum annuel de 600 000 € HT.
- Décision n°D2017/32 du 27/07/2017 : Cession du tracteur ISEKI TX2160 à M.CLOU pour 1 200€.
- Décision n°D2017/33 du 27/07/2017 : Cession de la tondeuse autoportée Kubota G1700 à M.CLOU pour 800€.
- Décision n°D2017/34 du 27/07/2017 : Cession du Tondo Broyeur Carroy TBA1087 à M.CLOU pour 700€.
- Décision n°D2017/35 du 27/07/2017 : Cession de la remorque Gourdon à M.CLOU pour 300€.
- Décision n°D2017/36 du 14/08/2017 : Marché public de fournitures courantes et de services, relatif à l'élaboration et la livraison de repas, avec la Société YVELINES RESTAURATION, pour un estimatif annuel de 88 187 € HT.
- Décision n°D2017/37 du 21/08/2017 : Avenant au marché public de service relatif aux prestations de ménage dans les bâtiments communaux, concernant l'arrêt des prestations sur l'école élémentaire « Les Sources » au 07/07/2017 et le début des prestations du pôle éducatif à compter du 04/09/2017, pour 4 932.84 € HT mensuel.
- Décision n°D2017/38 du 04/09/2017 : Marché public de service, relatif à la maîtrise d'œuvre pour la construction d'un gymnase avec la Société AAMR pour 75 000 € HT.

- Décision n°D2017/38 du 04/09/2017 : Marché public de service, relatif à la maîtrise d'œuvre pour la construction d'un gymnase avec la Société AAMR pour 75 000 € HT.
- Décision n°D2017/39 du 08/09/2017 : Convention de prestation de services avec l'association « Forme et Bien-être » pour l'activité « jeux sportifs » dans le cadre des activités périscolaires, pour 1 820 € TTC.
- Décision n°D2017/40 du 12/09/2017 : Convention avec La Constellation, pour le spectacle « Dans tous ses états », proposé par l'artiste Mathieu Moustache, pour 2 500 €.
- Décision n°D2017/41 du 19/09/2017 : Avenant de la Mutuelle Nationale Territoriale concernant le contrat de prévoyance collective maintien de salaire dont le taux de cotisation est fixé à : 1,42 %.

PERSONNEL

01 - N°DCM2017/65 Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion

- DECIDE de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2018 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26/01/1984. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

02 - N° DCM2017/66 Temps de travail : Agents intervenant à l'école maternelle

- ACCEPTE la modification du temps de travail des agents intervenant à l'école maternelle. Le nombre d'heures effectuées en plus seront récupérées en périodes de vacances scolaires, l'annualisation permettra un meilleur suivi. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

03 - N° DCM2017/67 Horaires : Agents du service Cantine et Entretien

- ACCEPTE la modification des horaires de travail des agents intervenant au service entretien/cantine. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

URBANISME

04 - N°DCM2017/68 Espace Naturel Sensible : Acquisition de la parcelle A66 sise lieudit « Pré au-dessus du Veau Léopard »

- APPROUVE l'acquisition par la commune de la parcelle A66 au prix de 17 537.90 €. Adopté par 18 voix et 3 voix contre (MM.BERTHENET et MONTESINO et Mme GIRARD) par un scrutin public.

05 - N°DCM2017/69 Espace Naturel Sensible : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental – parcelle A66

- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention au taux maximum auprès du Conseil Départemental de l'Essonne et l'autorisation de préfinancement pour l'acquisition de la parcelle A66. Adopté par 18 voix et 3 voix contre (MM.BERTHENET et MONTESINO et Mme GIRARD) par un scrutin public.

06 - N°DCM2017/70 Parcelle AC 654 : création d'une servitude de passage

- AUTORISE M.Le Maire à signer l'acte de constitution de servitude de passage sur la parcelle AC 654 à intervenir entre la commune (fonds servant) et le propriétaire de la parcelle AC 415 (fonds dominant) à titre gratuit, réel et perpétuel, d'une largeur de 4 mètres, pour permettre le passage des engins pour pouvoir entretenir les arbres situés sur sa propriété ainsi que son mur. Adopté par 20 voix par un scrutin public.

FINANCES

07 - N°DCM2017/71 Décision Modificative n°2 – Budget Principal M14

INVESTISSEMENT	Dépenses en €	Recettes en €
1311 – Subvention transférable Etat	7 500,00	
1321 – Subvention non transférable Etat		7 500,00
1341 – Op. 33 : DETR		100 000,00
2031 – Frais d'étude (maîtrise d'œuvre gymnase)	75 000,00	
21571 – Matériel roulant	20 000,00	
2158 – Autres instal., matériel & outillage techniques	5 000,00	
Total Section d'Investissement	107 500,00	107 500,00

- APPROUVE la Décision Modificative n°2 ci-dessus, Adopté par 18 voix et 3 abstentions (MM.BERTHENET et MONTESINO et Mme GIRARD) par un scrutin public.

- INSTITUTE l'abattement spécial à la base de 10 % en faveur des personnes handicapées ou invalides. Adopté par 20 voix et 1 abstention (M.MONTESINO) par un scrutin public.

09 - N°DCM2017/73 Taxe d'habitation – Suppression de l'abattement général à la base antérieurement institué

- SUPPRIME l'abattement général à la base de 15 % sur la part communale antérieurement institué. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

10- N°DCM2017/74 Parcelle AC 654 : dénomination du bâtiment communal

- ADOPTE la dénomination « Espace Les Sources » pour le bâtiment communal situé sur la parcelle AC 654. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

VIE ASSOCIATIVE, ANIMATION ET COMMUNICATION

11 - N°DCM2017/75 Convention d'occupation du bâtiment « Espace Les Sources » par l'association « Ecole de musique Emmanuel Chabrier »

- APPROUVE la convention d'occupation du bâtiment « Espace Les Sources » pour partie par l'association « Ecole de musique Emmanuel Chabrier » à compter du 28/09/2017 et AUTORISE Monsieur le Maire à la signer. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

QUESTIONS DIVERSES

Des questions diverses sur les points ci-dessous ont été abordées.

12 – Ru de la Fontaine Bouillant

13 – Transfert de compétences

14 – Pôle éducatif

15 – Projet de maison médicale

16 – Parc du château

Extrait pour affichage, en Mairie,
Le 29/09/2017
Le Maire,



Thierry ROUYER

